

## STAPA 1515 n.l. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA 1515 n.l. Aluminium en pâte  
Code du produit : 056501G60

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3      H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5  231-072-3 013-002-00-1 01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9  918-481-9 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6  918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
- Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec  
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Mousse  
poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle.
-

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
3.0	13.02.2023	102000030618	Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et enlever à la pelle.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.
- Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas laisser sécher.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

**STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte**

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

		(Type d'exposition)		
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	7 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
solvant naphtha aromatique léger (pétrole)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	150 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	11 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux solvants

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues  
Chaussures de sécurité  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
3.0	13.02.2023	102000030618	Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

Protection respiratoire	: travail. Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
-------------------------	--

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide pâteux
Couleur	: argent
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non pertinent
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,3 - 2,0 gcm <sup>3</sup>

---



## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Répartition de la taille des particules :

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable  
Miscibilité avec l'eau : non miscible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.  
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.  
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.  
Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants  
Composés fortement halogénés

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## STAPA 1515 n.l. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **poudre (stabilisée) d'aluminium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur  
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

##### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
3.0	13.02.2023	102000030618	Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### **Composants:**

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux  
Le code européen des déchets : 10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version 3.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000030618      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
poudre (stabilisée) d'aluminium (Numéro sur la liste 40)  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (Numéro sur la liste 3)  
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (ref onte) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H228 : Matière solide inflammable.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

---

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
3.0	13.02.2023	102000030618	Date de la première version publiée: 26.04.2019

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## STAPA 1515 n.I. Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
3.0	13.02.2023	102000030618	Date de la première version publiée: 26.04.2019

---

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3                      H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR